****ARRETE N° ………………………………………

**Logo Collectivité**

**portant renouvellement de congé parental**

M/Mme …………………………………….......

Grade ……………………………………………

*Modèle AP26 (mis à jour juillet 2017)*

*Les éléments en italique bleu ne doivent être conservés que si la collectivité ou l’agent sont concernés.*

**Le Maire *(ou le Président)*** de **……………………………………………….,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée, relative à la réforme des retraites,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu la demande de renouvellement de congé parental à compter du …… présentée par M *(Mme)*……… par courrier en date du ……,

Considérant que le congé parental est accordé de droit jusqu’au 3ème anniversaire de l’enfant,

Considérant l’enfant ......... *(préciser le prénom et le nom de l’enfant)*, né*(e)* le ......,

*(OU le cas échéant) Considérant que le congé parental est accordé de droit jusqu’à expiration d’un délai de trois ans à compter de l’arrivée au foyer de l’enfant adopté (ou d’un délai d’un an si l’enfant est âgé de plus de trois ans et n’a pas encore atteint l’âge de fin de l’obligation scolaire),*

*Considérant l’arrivée au foyer le …… (date) de l’enfant ......... (préciser le prénom), adoptée ou confié(e) en vue d’adoption,*

ARRETE

**ARTICLE 1 :**

A compter du ......, le congé parental de M *(Mme)* ......... est renouvelé pour une période de ...... *(maximum 6 mois. La dernière période précédant la fin des droits peut être inférieure à six mois)*,

**ARTICLE 2 :**

Pendant cette période, M *(Mme)* ……… ne perçoit aucune rémunération.

Les droits à l’avancement d’échelon, sont conservés pour leur totalité pendant la 1ère année du congé parental puis réduits de moitié.

La période de congé parental sera décomptée comme du service effectif pour la totalité la 1ère année puis réduit de moitié, pour les droits à l’avancement de grade et à la promotion interne.

La période de congé parental sera décomptée comme une période de travail à temps plein, pour la retraite CNRACL.

**ARTICLE 3 :**

La demande de renouvellement devra être présentée deux mois au moins avant l’expiration de la période en cours ou la demande de réintégration devra être formulée deux mois au moins avant l’expiration de la dernière période de congé parental.

ARTICLE 4 :

Six semaines au moins avant sa réintégration, M *(Mme)*……… bénéficiera d’un entretien avec le *(ou la)* responsable des ressources humaines.

A l’expiration du congé parental, M *(Mme)* ……… sera réintégré*(e)* de plein droit.

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :

* Président du Centre de Gestion de Haute-Savoie,
* Comptable de la Collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire *(le Président)*,

*(prénom, nom et signature)*

ou

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité et signature)*

Le Maire *(ou le Président)*,

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :